CODE D'ÉTHIQUE 2022

Vous trouverez dans ce document le code d'éthique de la Ligue de balle-molle féminine de Ste-Julie (LBMF)

QU'EST-CE QU'UN CODE D'ÉTHIQUE ?

Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct. Il est le reflet des valeurs adoptées par un groupe. Il s'agit d'un ensemble de règles et devoirs qui encadrent la conduite et les rapports entre les membres, leurs clients et le public. Dans notre cas, les joueurs, les arbitres, les membres du comité, les capitaines, bénévoles, etc.

À QUI S'ADRESSE LE CODE D'ÉTHIQUE ?

Le code d'éthique s'adresse à tous les membres de la Ligue de balle-molle féminine de Ste-Julie (les joueurs, les arbitres, les membres du comité, les capitaines, bénévoles, etc.) quel que soit leur statut ou leur ancienneté. Chaque membre s'engage, lors de son adhésion à l'organisation, à le respecter entièrement et sans condition sous peine de subir les sanctions possibles qui peut aller du simple avertissement verbal à l'expulsion.

POURQUOI UN CODE D'ÉTHIQUE ?

- Pour servir de guide sur la façon d'agir et d'être des membres de l'organisation afin de les aider à juger la justesse de leurs comportements.
- Pour s'assurer que les pratiques soient en cohérence avec les valeurs de l'organisation et ses partenaires.
- Pour guider les gestes et actions des intervenants et des interventions.

Nous comptons sur l'application d'un code d'éthique au sein de la Ligue de balle-molle féminine Ste-Julie pour prévenir autant que possible les sources de problèmes internes et sensibiliser les divers intervenants. Le code d'éthique vient délimiter l'espace qu'il faut accorder aux libertés des individus de façon à ne pas nuire à celles des autres individus ou à la réputation et l'efficacité de l'organisation tout entière. Il ne s'agit pas d'éliminer les sources de plaisir des uns, mais plutôt de les contrôler pour éviter les abus envers les autres.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'AVOIR UN CODE D'ÉTHIQUE ?

- Il facilitera le respect entre les membres et un esprit de camaraderie.
- Il favorisera un plus grand sentiment de fierté et d'appartenance envers la Ligue de balle-molle féminine de Ste-Julie.
- Il amènera une plus grande participation à toutes les activités.
- Il contribuera à faire adopter des comportements acceptables et à éviter ceux qui pouvaient être préjudiciables.
- Pour les membres du comité, il contribuera à faciliter leur travail de discipline.

PEUT-ON OBLIGER UNE PERSONNE DÉSIREUSE DE DEVENIR MEMBRE DE NOTRE ORGANISATION À ADHÉRER AU CODE D'ÉTHIQUE?

Oui. L'administration peut prévoir différentes formalités telles que le fait de remplir des formulaires ou de signer des engagements à respecter les règlements de la ligue, certaines règles de pratique ou un code d'éthique. En signant le formulaire d'inscription, la personne est tenue de respecter les engagements qu'elle a contractés lors de son adhésion et dans le cas contraire, elle s'expose alors à des sanctions prévues aux dits règlements qui peuvent aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion. On peut conclure que nul ne peut être tenu d'adhérer à une organisation mais s'il le fait, il est de son devoir de se conformer en tout point à ses règlements en vertu du lien contractuel librement établi entre lui et l'organisation.

LES VALEURS FONDAMENTALES ET LES RÈGLES DE CONDUITE

- l'implication assidue et entière en tant que bénévoles, joueurs, etc.
- la coopération, l'entraide et la collaboration
- le sentiment d'accomplissement et le développement d'une image positive de soi
- le respect dans les rapports entre les membres
- la courtoisie et la dignité
- l'observation rigoureuse des règles du jeu et de l'esprit sportif
- un langage sans injures, expression vulgaire ou blasphème

LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ

- S'assurer que les fonds de la ligue soient gérés dans les meilleurs intérêts de la ligue. (CODE 3)
- Respecter les décisions des arbitres, car ils représentent l'autorité pendant le jeu et que leurs décisions doivent être respectées. Par contre, les joueurs peuvent demander des appels. (CODE 2)
- Respecter les règlements de la ligue. (CODE 2)
- Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. (CODE 3)
- Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque. (CODE 3)
- Respecter les capitaines, les joueurs adverses et leurs supporteurs. (CODE 2)
- Respecter les orientations et les décisions du comité. (CODE 2)
- Agir avec honnêteté et loyauté.
- Prendre les décisions avec transparence.
- Avoir des rapports empreint de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu.
- S'impliquer activement dans l'organisation.
- Donner un coup de main lorsque requis, se proposer soi-même.
- Respecter son engagement personnel.
- Faire en sorte que l'intérêt des joueurs soit au centre de toute décision.
- S'acquitter de la charge avec efficacité, loyauté et honnêteté.
- S'assurer que le code d'éthique est respecté à tous les niveaux de l'organisation.
- Agir avec soin, prudence, diligence et compétence.
- Après la fin de son mandat : agir avec prudence, discrétion et loyauté.

LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

- Le droit d'être traité avec respect, équité et courtoisie par tous, dans ses rapports avec les autres membres.
- Le droit d'être au courant des affaires de la ligue, respecter les orientations et les décisions de la ligue.
- Respecter les décisions des arbitres, car ils représentent l'autorité pendant le jeu et que leurs décisions doivent être respectées. Par contre, les joueurs peuvent demander des appels. (CODE 2)
- Respecter les règlements de la ligue. (CODE 2)
- Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. (CODE 3)
- Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque. (CODE 3)
- Respecter les capitaines, les joueurs adverses et leurs supporteurs. (CODE 2)

- Respecter les orientations et les décisions du comité. (CODE 2)
- Agir avec honnêteté et loyauté.
- Avoir des rapports empreints de courtoisie, conserver sa dignité en tout temps et en tout lieu.
- Respecter les biens publics et laisser les lieux propre lorsque je quitte.
- Ne pas commettre d'acte criminel au sens de la Loi (Code criminel) (CODE 3, 3e niveau).
- Que mes supporteurs s'abstiennent de commentaires désobligeants envers les autres joueurs de mon équipe ou l'équipe adverse ainsi qu'envers les arbitres ou tout autre supporteur.
- S'abstenir de tous gestes ou paroles à caractères raciales, sexistes ou homophobes. (CODE 1)

LES SANCTIONS EN CAS D'INFRACTION

Liste des sanctions possibles :

- l'avertissement verbal.
- l'avertissement par courriel / lettre.
- l'imposition de parties de suspension.
- l'avertissement final par courriel / lettre.
- l'expulsion de la Ligue de balle-molle féminine de Ste-Julie.

Codification des infractions :

- CODE 1 : infraction légère.
- CODE 2 : infraction sérieuse.
- CODE 3 : infraction grave.

L'application des sanctions et des codes est en fonction de :

- de la gravité de l'offense commise.
- de la fréquence des récidives.

CODE 1

1er niveau : Avertissement verbal.

CODE 2

1er niveau : Avertissement par courriel / lettre.

2e niveau : Parties de suspension

CODE 3

1er niveau : Avertissement par courriel / lettre.

2e niveau : Avertissement final par courriel / lettre ou parties de suspension.

3e niveau : Expulsion automatique.

DURÉE DE CONSERVATION

Tout membre qui aura une saison avec un avertissement final ne pourra être réadmis pour la saison suivante qu'après révision de son cas par le comité.

MODE D'OPÉRATION DU COMITÉ

Toute plainte doit se faire par écrit, dans les trois jours suivant l'incident, par courriel / lettre à la Ligue de balle-molle féminine de Ste-Julie.

Sur réception de la plainte elle sera acheminée à la personne désignée au comité pour l'évaluation de la gravité de la plainte.

Le comité devra se réunir pour étudier la plainte, et le fera dans les trois jours suivant la réception de la plainte.

Le comité rendra sa décision finale et sans appel, par écrit, à toutes les personnes concernées par la plainte, dans les plus brefs délais.